



# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE DIALOGUE SOCIAL DU 28 MAI 2015 SANTÉ, QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

*Début de la séance à 14 h 10*

Présents :

- pour la D.G.S.C.G.C. : Jean BENET, Jean-Philippe VENNIN, Julie DELAIDDE, Sylvie ROCQUES, Dr Patrick SAUVAGE
- 8 organisations syndicales étaient représentées
- Pour la CGT : Philippe WERNERT, Sébastien DELAVOUX.

Madame Sylvie ROCQUES a rappelé ce qu'est la Mission de Prévention Enquête Accident (M.P.E.A.) créée en 2004 suite au rapport Pourny.

Cette mission intervient tout particulièrement après les accidents graves ou mortels (60 enquêtes depuis sa création, la dernière étant l'accident mortel de Livry-Gargan). Elle élabore également aussi des rapports qui sont présentés en C.N.S.I.S.\*

Sont issues des 43 premières enquêtes 500 recommandations qui seront éditées sous forme de fiches.

La mission dresse parallèlement un bilan de l'application des 220 recommandations du rapport Pourny et ce, dix ans après sa parution.

L'accident de l'avion l'A320 début mai 2015 est évoqué puisqu'il a vu les intervenants sapeurs-pompiers exposés à 300 ppm\* de kérosène dans l'air quand le seuil est de 5 ppm\*.

La D.G.S.C.G.C. annonce un recensement de tous les personnels intervenant et précise qu'un "retex" interministériel sera fait. Cet événement exceptionnel amènera peut-être une évolution de la doctrine opérationnelle.

Les organisations syndicales déplorent le manque de recensement des accidents qui permettrait d'informer TOUS les SDIS, par exemple : l'accident d'échelle avec des lignes électriques qui a entraîné des décès, ou les problèmes du matériel de désincarcération avec des risques d'effets missiles (projection de pièces lors de casse sous pression)...

Beaucoup de questions (ou de critiques) sur l'impact des fumées froides, les rythmes de travail, le fonctionnement des C.H.S.C.T.\*, le retard pris sur les R.P.S. (risques psychosociaux), le mixage effectué par certains entre la médecine de prévention et la médecine d'aptitude, l'arrêté sur l'aptitude selon lequel les S.P.P. n'ont pas de commission de recours alors que les S.P.V. ont une possibilité de recours... Cherchez l'erreur!!!

Les "incivilités", doux euphémisme vu la gravité d'un certain nombre de faits, sont longuement évoquées. **La D.G.S.C.G.C rappelle que même lorsque l'agent ne porte pas plainte, le S.D.I.S. le peut pour « délit d'entrave à la distribution des secours ».**

Pour la C.G.T. :

***Évoquer les conditions de travail et la santé des agents, les risques psychosociaux après "l'optimisation", l'intensification du travail, la filière (le déroulement de carrière de certains est durablement planté dans le sable), c'est se soucier du papier peint après avoir accéléré les cadences des machines.***

La C.G.T relève tout particulièrement l'évidente mauvaise volonté de certains P.C.A.S.D.I.S., l'absence de document unique (obligatoire depuis 2001), le manque de médecins sapeurs-pompiers, l'absence de médecine de prévention et de médecine professionnelle pour les P.A.T.S., le manque d'investissement dans la recherche et le développement de matériels pour améliorer les conditions de travail et la sécurité des personnels.

***Parler de la Santé Qualité de Vie au Travail, c'est presque avoir une guerre d'avance. Et ce n'est pas la promesse de faire des ambulances à deux qui mettra en confiance les agents.***

***Un proverbe dit "les cordonniers sont toujours les plus mal chaussés". Pour les S.D.I.S., il faudrait inventer quelque chose de plus fort.***

**Les textes sur les médecins sont au "guichet unique"\* qui a quatre mois pour répondre.**

*Fin de la séance à 16 h 30*

**\*C.N.S.I.S. : Commission Nationale des Services d'Incendie et de Secours**

**\*D.G.S.C.G.C. : Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises**

**\*C.H.S.C.T. : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail**

**\*Guichet unique: réunion des différents organismes consultés sur la préparation des textes réglementaires.**